

À l'écoute du monde des affaires

Comme une bonne part du travail de l'APEC se répercute sur les entreprises, il est important que ces dernières aient leur mot à dire au sein de ce forum. Le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC (ABAC) est le mécanisme officiel grâce auquel l'APEC s'assure d'inclure dans ses délibérations les préoccupations du milieu des affaires. Les trois représentants du Canada à l'ABAC, nommés par le premier ministre, sont les porte-parole d'entreprises de différentes tailles et de divers secteurs. Les membres de l'ABAC se réunissent trois fois par année et présentent un rapport annuel aux dirigeants de l'APEC (les dirigeants des économies membres de l'APEC).

Les entreprises ont de nombreuses occasions de s'impliquer activement dans l'APEC :

- **Dialogues propres à certaines industries** – l'APEC organise des dialogues entre les secteurs public et privé dans les secteurs de l'automobile, des produits chimiques et des sciences de la vie.
- **Sommet des présidents directeurs généraux** – le Sommet, qui a lieu chaque année en marge de la réunion des dirigeants, permet aux cadres supérieurs d'entreprises de se réunir pour établir des contacts et échanger des renseignements.
- **Forum des jeunes entrepreneurs** – rencontre entre jeunes entrepreneurs âgés de 15 à 40 ans des pays membres de l'APEC permettant d'établir des contacts et d'échanger des idées.
- **Groupes de travail de l'APEC** – les Canadiens qui s'intéressent aux travaux des groupes de travail et des sous-comités de l'APEC sont invités à communiquer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) pour obtenir de plus amples renseignements.

L'APEC offre aussi plusieurs outils en ligne aux entreprises, et des appels d'offres sont régulièrement affichés au site Web du Secrétariat de l'APEC.

* Voir la section *Ressources sur l'APEC*.

Priorités du Canada au sein de l'APEC

Les priorités du Canada au sein de l'APEC sont les suivantes :

- appuyer le programme de lutte contre le terrorisme de l'APEC;
- contribuer à une plus grande facilitation des échanges;
- appuyer une plus grande libéralisation des échanges à l'OMC;
- aider les économies membres en voie de développement à mieux comprendre et mettre en oeuvre les accords de l'OMC par la mise en place de programmes de renforcement des capacités;

